

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 21 septembre 2015

Délibération n° 2015 - 21/09/2015 - 5

Offre de formation - Rentrée universitaire 2015

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 10 septembre 2015

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 21 voix pour (unanimité) :

le dispositif expérimental pour une durée d'un an concernant les sportifs de haut niveau inscrits au PePs – UFR STAPS.

Dijon, le 22 septembre 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : Relevé synthétique des avis
Compte-rendu de la Commission de la Pédagogie
Offre de formation rentrée 2015*

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement